

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 5 MAI 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTE N° A2026_04_226

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Françoise BERNERD, Quatrième Adjointe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui prévoit que « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal »,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 fixant à 11 le nombre d'Adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Françoise BERNERD en qualité de Quatrième Adjointe au Maire de Gap en date du 27 mars 2026 ,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Françoise BERNERD, Quatrième Adjointe,

CONSIDERANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

Article 1 :

Madame Françoise BERNERD, Quatrième Adjointe, est déléguée à l'Urbanisme, Foncier, commissions de sécurité, sécurité civile et proximité. Sous ma surveillance et ma responsabilité, elle assurera, en mes lieux et place, les fonctions et missions relatives à toutes les questions se rapportant aux matières précitées.

Article 2 :

Délégation permanente de signature est donnée à l'intéressée à l'effet de signer tous documents, actes, courriers, attestations, arrêtés, délibérations et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1er ci-dessus, y compris :

- Concernant le droit des sols : les permis de construire, de démolir et d'aménager, les déclarations préalables, les demandes d'enseigne, les certificats d'urbanisme et les demandes de pièces, les notifications de délais, les prorogations de délai favorables ou défavorables, les taxes, les déclarations d'intention d'aliéner...

Mais également, les renseignements d'urbanisme, les attestations de non recours, les avis sur les dossiers délivrés par le Préfet, les procès-verbaux d'infraction...

- Concernant la sécurité civile : les arrêtés d'autorisation de travaux concernant les établissements recevant du public (ERP), les arrêtés d'ouverture des ERP, les convocations pour les visites par la commission du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les courriers de relance pour les prescriptions non réalisés, les lettres de mise en demeure ; tous les documents liés au plan communal des risques ; les récépissés de déclaration en vue de procéder à une incinération de végétaux coupés ou sur pieds pendant la période « orange » (écobuage).

Elle assurera la vice-présidence de la Commission communale d'accessibilité et de la commission communale de sécurité.

- Concernant les grands projets : l'ensemble des courriers relatifs aux grands projets : projets d'aménagement urbain, documents d'urbanisme (PLU,...), expropriations...

- La réponse aux demandes de subvention ou mise à disposition, les ordres de service et les bons de commande compris dans le champ de ses délégations.

Article 3 :

Mme Françoise BERNERD Quatrième adjointe au Maire, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros HT.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur le Trésorier Principal et à l'intéressée.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 5 MAI 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 6 MAI 2026
Publié ou notifié le : - 6 MAI 2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2026_05_351
Objet :	Arrêté de délégation de fonction et de signature à Françoise BERNERD, Quatrième Adjointe - Annule et remplace l'arrêté N°A2026_04_226
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	005-210500617-20260506-A2026_05_351-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260506-A2026_05_351-AR-1-1_0.xml	text/xml	961 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_18898.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260506-A2026_05_351-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	57.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mai 2026 à 17h23min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mai 2026 à 17h23min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mai 2026 à 17h23min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mai 2026 à 17h23min46s	Reçu par le MI le 2026-05-06